

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 juin 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DAC 507** Subventions (3.700 euros) à quatre associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à quatre associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 28 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 3 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 3 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 27 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 800 euros est attribuée au Comité du Souvenir du 1er arrondissement, 1- 4 place du Louvre, Mairie du 1er arrondissement 75001 Paris.17909 / 2019-04833.

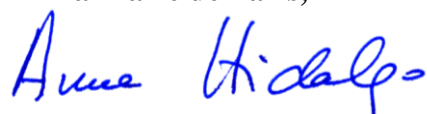
Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 650 euros est attribuée à l'Union des associations des anciens combattants et victimes de guerre du 11e arrondissement U.A.A.C.V.G du 11e, Mairie du 11e arrondissement, 12 place Léon Blum, 75011 Paris. 2019-07305 / 19906.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 750 euros est attribuée au Comité d'Entente des Associations de Combattants et Victimes de Guerre du 12e arrondissement de Paris, 130 avenue Daumesnil ,75012 Paris. 2019-01614 / 20197.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 1.500 euros est attribuée au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre du 16e arrondissement de Paris, 71 avenue Henri Martin 75016 Paris. 2019-08478 / 31341

Article 5 : La dépense correspondant à l'ensemble de ces articles soit un montant de 3.700 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**